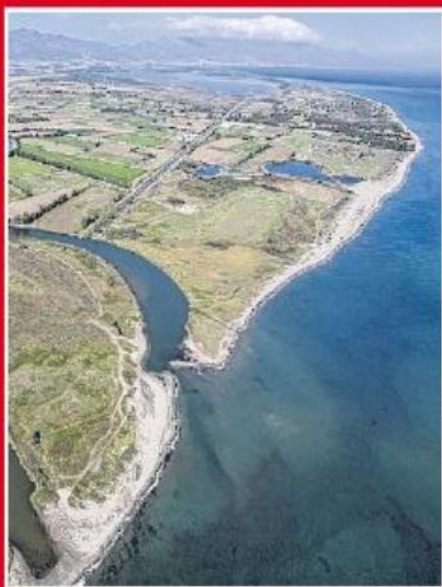


Le littoral de la plaine sous surveillance



/ PHOTO MICHEL LUCCIONI

Afin de préserver les milieux fragiles que représentent les plages et dunes de la Plaine orientale, souvent utilisées comme terrains de jeu, la préfecture de Haute-Corse a pris un arrêté de protection du biotope au niveau de l'embouchure du Golo pour interdire toute circulation de véhicules motorisés. Elle peut entraîner des dégradations, perturber la faune et la flore. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant atteindre 1 500 euros et la confiscation du véhicule.